

tenue sous la présidence de Madame SELLES, assisté(e)
de Madame CRASSUS et Madame ACHE, Conseillères
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2301901	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Mme Angélique C. demande au tribunal de condamner la commune de Pau à réparer l'intégralité des préjudices subis en lien avec l'accident dont elle a été victime le 20 mai 2022 et d'ordonner, avant dire droit, une mesure d'expertise ayant pour objet d'évaluer l'ensemble des préjudices subis en lien avec cet accident	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame C. Angélique	Maître TAQUET Nicolas (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
Défendeur	COMMUNE DE PAU	SELARL PHELIP & ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2103270	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	La SMABTP demande au tribunal de condamner in solidum la société Spie Sud-Ouest, la société Sètes Ingénierie et la société Clède à la garantir et la relever indemne en principal, frais et accessoires de toutes sommes qu'elle sera amenée à régler au département des Pyrénées-Atlantiques au titre des désordres dénoncés par le département.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SMABTP	Maître HUERTA Maïtena
Défendeur	SOCIETE SPIE BUILDING SOLUTIONS	CLAMENS CONSEIL
	SOCIETE D'ETUDES THERMIQUES ELECTRIQUES ET STRUCTURES	DE TASSIGNY CACHELOU AVOCATS (Cour)
	SOCIETE CLEDE	SCP DROUINEAU COSSET BACLE
	SASU AVATAR ARCHITECTURE & URBANISME	
	SOCIETE THER-ECO	MOUTET-LECLAIR

10 heures 30

03)	DOSSIER N° 2301405	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Mme Chantal B. demande au tribunal de condamner la commune de Saint Julien d'Armagnac au versement de la somme de 20 000 € à titre de réparation des préjudices subis suite à l'inondation du chemin qui jouxte sa propriété	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B. Chantal	Maître CHANFREAU-DULINGE Mélanie
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC	SELAS ELIGE BORDEAUX
04)	DOSSIER N° 2302172	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	Mme Marie-Laure L., divorcée R., demande au tribunal de condamner la commune de Tarbes au versement de la somme de 33 987,30 euros en réparation des dommages subis le 11 novembre 2019	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L. DIV. R. Marie-Laure	Maître MARKHOFF Pascal
Défendeur	COMMUNE DE TARBES CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTES-PYRÉNÉES ET DU GERS CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU TARN	SELARL BOISSY AVOCATS ASSOCIES SCPI RASTOUL FONTANIER COMBAREL SCPI RASTOUL FONTANIER COMBAREL
05)	DOSSIER N° 2201940	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	M. Roger C. demande au tribunal d'ordonner, avant dire droit, une expertise et de condamner le centre hospitalier d'AUCH EN GASCOGNE au versement d'indemnités en réparation des dommages qu'il a subi lors de son hospitalisation le 20 août 2009.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C. Roger	SCP M. L. D'ARGAIGNON - CLARA BOLAC
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER D'AUCH EN GASCOGNE Monsieur le docteur CASTILLO-ROS Stéphane	SELARLU KARINE LHOMY (Cour) SELARL ETCHE AVOCATS
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTES-PYRÉNÉES ET DU GERS	

10 heures 30

06)	DOSSIER N° 2400988	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	M. Mory D. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 19 mars 2024 prise par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant refus de délivrance d'une carte de séjour temporaire mention "vie privée et familiale" pour des raisons de santé	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur D. Mory	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
07)	DOSSIER N° 2201594	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	Mme Marie-Christine D. demande au tribunal d'annuler la décision n° DRH/2022/1471 prise par le centre hospitalier de Saint-Palais le 24 juin 2022 portant absence de reconnaissance et de prise en charge de ses arrêts de travail et des soins y afférents au titre de la maladie professionnelle.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame D. Marie-Christine	Madame D. Marie-Christine
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT PALAIS	HMS ATLANTIQUE AVOCATS
08)	DOSSIER N° 2302153	RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS
Titre de l'affaire	L'ASSOCIATION 5 FILIERES "GASCOGNE - ARMAGNAC" demande au tribunal d'annuler la décision du 6 juin 2023 portant refus de l'éligibilité au bénéfice du crédit d'impôt recherche (CIR).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	ASSOCIATION 5 FILIÈRES "GASCOGNE - ARMAGNAC"	M. Alain D.
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

10 heures 30

09)

DOSSIER N° 2302903

RAPPORTEURE: Madame Laura CRASSUS

Titre de l'affaire M. Eric L. demande au Tribunal de prononcer la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu (IR) et des prélèvements sociaux auxquels il a été assujetti au titre de l'année 2022

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur L. Eric Sébastien Noël

Monsieur L. Eric Sébastien Noël

Défendeur

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Arrêté le 22/05/2025

Le président du tribunal